

**AVIS RELATIF AUX CONDITIONS DEFINITIVES APPLICABLES**  
**EN DATE DU 29 JUIN 2010**

**ERRATUM**

**SOCIETE GENERALE**  
**SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V.**  
**SG OPTION EUROPE**  
**EUR 125,000,000,000 EURO MEDIUM TERM NOTE PROGRAMME**  
**(le "Programme")**

**SG OPTION EUROPE**  
**Emission de EUR 100 000 000 Titres arrivant à échéance le 17 octobre 2016**  
**Inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale**  
**Dans le cadre du Programme d'Emission de titres de Créances de 125 000 000 000 €**

**Serie N° 27154/10.6**  
**Tranche 1**

**Isin code : FR0010914366**

Cet avis vise à corriger une erreur de transcription dans la date figurant dans les Conditions Définitives Applicables au paragraphe « 8. Date d'Echéance » lors de la rédaction des Conditions Définitives Applicables.

Par conséquent, pour corriger cette erreur manifeste au paragraphe « 8. Date d'Echéance », et au titre du paragraphe 16 des Modalités des Titres, la date « 17/10/1616 » est supprimée et remplacée par « 17/10/16 ».

Les Conditions Définitives Applicables sont modifiées en conséquence et le paragraphe 8 « Date d'Echéance » doit être lu comme suit :

- **8. Date d'Echéance :** 17/10/16 (JJ/MM/AA), ou si un Cas de Perturbation de l'Echéance lié aux Fonds survient à la Date d'Echéance, les Titres seront remboursés à la date (la « Date d'Echéance Ajustée ») qui sera la plus proche entre (a) le 20ème Jour Ouvré suivant la Date de Liquidation Intégrale et (b) la date tombant le même jour calendaire deux ans après la Date d'Echéance (la « Date d'Echéance Prévue Différée »)

Nous vous informons que cet avis et ainsi que les Conditions Définitives Applicables modifiées et actualisée ont été publiées sur le site <http://prospectus.socgen.com>.

A l'exception des modifications aux Conditions Définitives Applicables effectuées par cet avis, tous les termes des Conditions Définitives Applicables sont en vigueur et de plein effet et les Conditions Applicables Définitives doivent être lues et construites comme un seul document avec cet avis. En cas de contradiction entre les termes de cet avis et les termes des Conditions Définitives Applicables, les termes de Conditions Définitives Applicables prévaudront.

L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans cet avis.